



Charte du commissaire paritaire CGT EDUC'ACTION de l'académie de Nice

Les commissaires paritaires CGT EDUC'ACTION de l'Académie de NICE élu-e-s aux commissions paritaires académiques et départementales (capa et capd) s'engagent devant l'ensemble des personnels dont ils seront des représentant-e-s, à appliquer les principes de la présente charte :

1/ ETHIQUE

- Les commissaires paritaires sont les représentant-e-s de tous les personnels, syndiqué-e-s ou non. A ce titre, ils s'engagent à défendre chacune et chacun sans aucune distinction d'appartenance syndicale, même non syndiqué-e-s
- Elles/ils s'engagent à ne jamais utiliser leur mandat afin de favoriser quelque avantage personnel, professionnel ou syndical. « **servir et non se servir ou servir ses amis** »
- Elles/ils agiront toujours en refus d'avaliser ou de cautionner tout passe-droit. Ils veilleront ainsi à faire respecter les barèmes.
- Elles/ils veilleront à assurer l'équité dans toutes les opérations administratives des personnels.

2/ TRANSPARENCE

- Elles/ils feront de la transparence un combat permanent en s'engageant à communiquer à tous les collègues qui en feront la demande, les éléments professionnels le concernant (positionnement au niveau des barèmes, etc....)
- Elles/ils rendront compte publiquement de leurs actions et interventions avant et après chaque réunion de commission paritaire ou d'autres instances en respectant la confidentialité. (Eléments d'information et compte rendu de groupe de travail, de capa sur nos sites web)
- Elles/ils inviteront les personnels à donner leur avis, sur et avant tout, changement éventuel de barème « **Faire et décider avec les personnels et non agir sans eux** » .
- Elles/ils s'engagent à participer, à co-organiser avec la CGT EDUC'ACTION des réunions ou stages d'informations sur les CAPA (« *Mouvement, Promotions etc...* ») ouverte à tous les personnels et ce régulièrement.

3/ COMBATIVITE

- Elles/ils alerteront les personnels de tout projet de nature à porter atteinte aux droits de la profession
- Elles/ils agiront sans relâche pour faire avancer les droits individuels et collectifs des personnels
- Elles/ils n'hésiteront pas à dénoncer les éventuels passage en force, abus et passe droits en agissant en conséquence (information des personnels, recours hiérarchiques et voies contentieuses ...)

Les commissaires paritaires CGT Educ'Action